

Guide d'évaluation des risques



Cordonnerie



pour une meilleure santé au travail



Ce guide a été réalisé par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie et les Services de Santé au Travail de la région des Pays de la Loire.

Il comprend :

- les principes de l'évaluation des risques,*
- une méthode simple d'évaluation,*
- la liste des unités de travail les plus fréquentes dans votre activité,*
- un exemple de « grille » d'évaluation pour une unité de travail,*
- quelques exemples de dangers et de mesures de prévention,*
- une grille d'évaluation vierge à photocopier pour vous permettre de rédiger votre « document unique ».*

Nota : le travail d'imprimerie est traité dans un autre guide.

PRINCIPES

Le décret du 5 novembre 2001 impose aux entreprises de réaliser l'évaluation des risques professionnels et de la formaliser dans un document unique (support papier ou informatique).

Il ne s'agit que d'une étape dans un processus global précisé par la loi du 31 décembre 1991.

Quelle que soit la méthode employée par l'entreprise pour évaluer ses risques professionnels, la clé du succès passe par le respect de quelques principes de base.

L'évaluation n'est pas une fin en soi

L'évaluation des risques professionnels sert à planifier des actions de prévention dans l'entreprise, en tenant compte des priorités.

La maîtrise de l'évaluation appartient à l'entreprise

Même si vous avez recours à des conseils extérieurs, les décisions finales et les mesures à prendre pour maîtriser vos risques vous appartiennent.

L'évaluation des risques est une démarche collective

Les salariés eux-mêmes sont souvent les mieux placés pour connaître les situations dangereuses. Il est donc nécessaire de les associer à la démarche pour mieux prendre en compte la réalité du travail.

L'évaluation n'est pas une démarche éphémère

L'évaluation doit être continue dans l'entreprise et faire l'objet de mises à jour annuelles ou à l'occasion de modification de la production, d'agrandissement des locaux, ...

Vocabulaire

Dommmage :

Lésion ou atteinte à la santé

Danger :

Cause capable de provoquer un dommage

Situation dangereuse :

Salarié en présence d'un danger

Risque :

Combinaison de la gravité des dommages potentiels et de la fréquence d'exposition des salariés à un danger

MÉTHODE



Faire l'inventaire

des unités de travail dans l'entreprise (postes, familles de postes, métiers ou lieux de travail...).

Identifier

les situations dangereuses liées à chaque unité de travail.

Estimer

pour chaque situation dangereuse :

La gravité des dommages potentiels

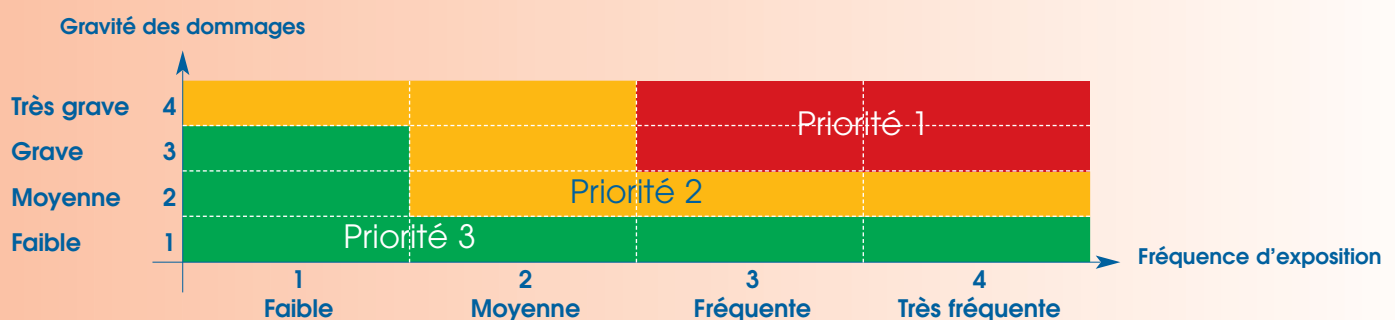
- | | |
|---------------|--|
| 1. Faible | Accident ou maladie sans arrêt de travail |
| 2. Moyenne | Accident ou maladie avec arrêt de travail |
| 3. Grave | Accident ou maladie avec incapacité permanente partielle |
| 4. Très grave | Accident ou maladie mortel |

La fréquence d'exposition des salariés aux dangers

- | | |
|-------------------|---|
| 1. Faible | Exposition de l'ordre de une fois par an |
| 2. Moyenne | Exposition de l'ordre de une fois par mois |
| 3. Fréquente | Exposition de l'ordre de une fois par semaine |
| 4. Très fréquente | Exposition quotidienne ou permanente |

Hiérarchiser


les risques pour déterminer les priorités du plan d'actions :



Remarques

Pour démarrer votre réflexion, vous pouvez examiner les maladies, accidents et incidents survenus dans votre entreprise. Les échelles de gravité et de fréquence sont données à titre indicatif et peuvent être adaptées en fonction de l'activité et de la taille de l'entreprise. À titre d'exemple, une grille d'évaluation renseignée est proposée. Vous pouvez vous inspirer de cet exemple pour rédiger votre document unique.

LISTE DES PRINCIPAUX RISQUES



<i>Risque de chute</i>	<i>page 6</i>
<i>Risque lié à la manutention et aux postures</i>	<i>page 6</i>
<i>Risque lié au bruit</i>	<i>page 6</i>
<i>Risque lié aux circulations et aux déplacements</i>	<i>page 7</i>
<i>Risque lié aux effondrements et aux chutes d'objets</i>	<i>page 7</i>
<i>Risque toxique</i>	<i>page 8</i>
<i>Risque d'incendie et d'explosion</i>	<i>page 9</i>
<i>Risque biologique</i>	<i>page 10</i>
<i>Risque lié à l'électricité</i>	<i>page 10</i>
<i>Risques liés aux ambiances lumineuses</i>	<i>page 10</i>
<i>Risques liés aux machines et outils</i>	<i>page 11</i>

GRILLE D'ÉVALUATION



Unité de travail :

Poste de verrage

Date :

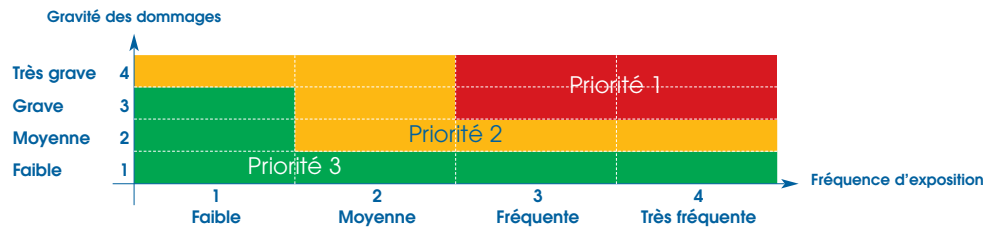
27/03/07

Rédacteurs :

G. DUPONT et S. DURAND

Nbre de salariés :

2



Situations dangereuses	Dommages éventuels	Risques		Niveaux priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Fréqu.		existantes	à proposer
<p>Contact de la main avec l'outil abrasif et risque d'entraînement.</p>	Blessure cutanée, hématome.	2	3	2		Vêtements non flottants.
<p>Production d'étincelles lors du verrage des pièces métalliques.</p>	Incendie.	3	2	2	Nettoyage fréquent des bacs de rétention.	Privilégier les aspirateurs à eau.



EXEMPLE

Le RISQUE de chute

C'est un risque de blessure causée par la chute de plain-pied ou de hauteur d'une personne. La blessure peut résulter de la chute elle-même ou du heurt d'une partie de machine ou de mobilier.

dangers et/ou situations dangereuses

x Passage étroit et encombré

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Libérer les espaces de passage
- ✓ Organiser les stockages

Le RISQUE lié à la manutention et aux postures

C'est un risque de blessure et dans certaines conditions, de maladie professionnelle consécutives à des efforts physiques, des écrasements, des chocs, des gestes répétitifs, de mauvaises postures.

dangers et/ou situations dangereuses

x Transport de chaussures d'un site à l'autre

x Station debout fréquente

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Utiliser des bacs limitant le port de charge à 15 kg maximum
- ✓ Organiser le chargement du véhicule selon les sites visités
- ✓ Se servir de matériel d'aide à la manutention type diable
- ✓ Siège assis-debout

Le RISQUE lié au bruit

C'est un risque consécutif à l'exposition à une ambiance sonore élevée pouvant aboutir à un déficit auditif irréversible et générant des troubles pour la santé (*mémoire, fatigue...*).

dangers et/ou situations dangereuses

x Niveau sonore supérieur à 80 dB(A) lors d'expositions durables (*poste de fraisage, verrage, meulage...*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Porter des équipements de protection individuels (*casque antibruit ou bouchons...*)

C'est un risque de blessure résultant d'un accident de circulation à l'intérieur ou à l'extérieur de l'entreprise.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Transport de chaussures d'un site à l'autre, précipitation liée aux difficultés de stationnement
- ✗ Mauvais état des véhicules
- ✗ Mauvaise adaptation du véhicule au transport de matériel (*risque de projection d'objets*)

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Vérifier l'aptitude à la conduite
- ✓ Ne pas utiliser le téléphone portable en roulant
- ✓ Organiser la tournée pour éviter les horaires d'affluence
- ✓ Entretien régulièrement les véhicules
- ✓ Séparer le matériel transporté du poste de conduite et du passager

C'est un risque de blessure qui résulte de la chute d'objets provenant de stockage, d'un étage supérieur ou de l'effondrement de matériaux.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Moyens de stockage inadaptés ou en mauvais état
- ✗ Mauvaise accessibilité des objets

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Implanter des étagères fixées au sol ou au mur en nombre suffisant
- ✓ Contrôler régulièrement les moyens d'ancrage
- ✓ Organiser les stockages pour faciliter la recherche des objets
- ✓ Limiter les hauteurs de stockage

C'est un risque d'intoxication, de brûlure par inhalation, ingestion ou contact avec la peau de produits mis en oeuvre ou émis sous forme de gaz, de particules solides ou liquides. Il peut en résulter des maladies professionnelles.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Inhalation de poussières de cuir et de caoutchouc
- ✗ Présence de produits toxiques (T), nocifs (Xn), irritants (Xi)
- ✗ Persistance de produits cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction dans certains produits type colorant (par exemple, chromate de plomb)
- ✗ Stockage inadapté des solvants ou aérosols
- ✗ Absence d'étiquetage des récipients de transvasement

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Prévoir des aspirations pour les activités de verrage
- ✓ Port d'un masque P2, lors de l'entretien des aspirations
- ✓ Demander aux fournisseurs les fiches de données de sécurité récentes (FDS)
- ✓ Informer le personnel des risques et des équipements de protection individuels (*port du masque antisolvant et gants*)
- ✓ Installer des aspirations aux postes d'encollage et de teinture
- ✓ Prévoir une ventilation générale des locaux
- ✓ Disposer d'un point d'eau en cas de projection de produit
- ✓ Remplacer un produit dangereux par un produit moins dangereux
- ✓ Stocker dans les conditions préconisées par les FDS
- ✓ Identifier clairement les produits transvasés

C'est un risque de brûlure de personnes consécutif à un incendie ou une explosion. Des dégâts matériels peuvent être occasionnés.

dangers et/ou situations dangereuses

- ✗ Production d'étincelles lors du meulage ou du verrage de pièces métalliques
- ✗ Utilisation de produits inflammables identifiables par l'étiquetage
- ✗ Stockage de produits inflammables et d'aérosols
- ✗ Extincteurs non entretenus, difficilement accessibles

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Ne pas meuler de pièces métalliques à proximité des produits inflammables (*attention aux opérations de verrage pour certains types de talons*)
- ✓ Nettoyer régulièrement les bacs de rétention de poussières
- ✓ Préférer les aspirateurs à eau
- ✓ Ne pas fumer dans les locaux
- ✓ Reboucher rapidement les flacons
- ✓ Utiliser des « mangeoires à colle »
- ✓ Nettoyer rapidement tout produit renversé
- ✓ Stocker selon les règles définies par les FDS
- ✓ Faire vérifier régulièrement les extincteurs, par un organisme agréé
- ✓ Laisser libre l'accès aux extincteurs

Le RISQUE

biologique

C'est un risque d'infection ou d'allergie lié à l'exposition à des agents biologiques (*HIV, hépatites, bactéries, champignons, virus, ...*). Il concerne les salariés, leurs collègues, leur famille et les autres patients. C'est aussi un risque sanitaire lié au non-respect des règles d'hygiène élémentaires.

dangers et/ou situations dangereuses

x Chaussures usagées, sales

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Se laver régulièrement les mains, notamment avant de manger
- ✓ Privilégier le papier essuie-mains

Le RISQUE

lié à l'électricité

C'est un risque de brûlure ou d'électrisation consécutive à un contact avec un conducteur électrique ou une partie métallique sous tension.

dangers et/ou situations dangereuses

- x Conducteur nu sous tension, accessible (*armoires électriques ouvertes...*)
- x Machines accidentellement sous tension (*défaut de mise à la terre...*)
- x Démarrage inopiné de matériel après coupure de courant

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Vérification annuelle des installations électriques par un organisme agréé
- ✓ Utiliser des machines en bon état et normalisées
- ✓ Installer un dispositif de réarmement des machines après coupure de courant

Le RISQUE

lié aux ambiances lumineuses

C'est un risque d'inconfort ou d'accident du travail consécutif à un éclairage inadapté.

dangers et/ou situations dangereuses

x Défaut d'éclairage

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Prévoir un niveau général d'éclairage suffisant
- ✓ Prévoir des éclairages d'appoint réglables

C'est un risque de blessure par l'action mécanique (*coupure, écrasement...*) d'une machine, d'un outil portatif ou à main.

dangers et/ou situations dangereuses


- ✗ Accès aux organes de transmission de la puissance (*courroie, engrenage, arbre...*)
- ✗ Utilisation de la presse à souder (*après encollage*)
- ✗ Projections de poussières de cuir, métal, ...
- ✗ Utilisation d'outils tournants
- ✗ Utilisation d'outils tranchants

Exemples

mesures de prévention

- ✓ Vérifier la mise en place et le bon état des carters
- ✓ Utiliser des machines conformes (*protection des transmissions, arrêt d'urgence...*)
- ✓ Installer une commande maintenue lors de la descente de la presse
- ✓ Former le personnel à la sécurité sur le poste de travail, mettre en place des fiches de poste
- ✓ Porter des équipements de protection individuels (*lunettes de protection*)
- ✓ Interdire les vêtements flottants et attacher les cheveux
- ✓ Veiller à l'organisation du poste de travail (*rangement*)
- ✓ Utiliser l'outil adapté à la situation de travail

CRAM DES PAYS DE LA LOIRE
2, place de Bretagne
44932 Nantes cedex 9
www.cram-pl.fr

 Téléphone 0 821 100 110
Télécopie 02 51 82 31 62